

## Agriculture: la troisième voie

Quand la Suisse recense les distorsions de son développement économique comparé à celui de l'Europe, l'agriculture figure en tête de liste. Les différences des prix de production sont telles que la paysannerie ne pourrait résister à l'ouverture brutale des frontières. Certes, la négociation sur l'Espace économique européen laisse de côté ce dossier, considérable exception à la libre circulation des marchandises. Mais le répit est provisoire.

Chacun admet qu'il serait déraisonnable par une politique des prix de continuer à creuser l'écart. Mais refuser d'augmenter les prix dans un pays où l'ensemble des revenus progresse, lentement mais régulièrement en valeur réelle, ce serait rompre toute solidarité avec une classe de la population. Le maintien d'une agriculture «forte» est de surcroît une tâche constitutionnelle. Dès lors le paiement direct est présenté comme le remède-miracle. Dans ce schéma, les prix à la production restent stables, mais l'amélioration du revenu agricole ou même la compensation de la hausse des charges fait l'objet d'un paiement direct en francs. Selon quels critères? Il y en a plusieurs possibles. Une commission d'experts les a catalogués (voir DP 997). L'Union suisse des paysans demande que le paiement soit fonction de la surface.

Les avantages de la formule: les prix suisses cessent de diverger par rapport aux prix européens, les paysans ne sont pas déclassés, l'indice des prix est soulagé.

Mais les désavantages sont considérables.

Première critique, le risque d'incompréhension. Quiconque se promène dans les Alpes admet que le paysan qui fauche, en altitude, un foin malgré sur des pentes abruptes mérite, en plus de la valeur dérisoire de sa récolte, une aide directe de solidarité. Pas possible d'avoir le même réflexe à la vue d'une moissonneuse-batteuse au travail sur une terre fertile. «Il a du blé», la mémoire collective est tenace.

Deuxième critique, le risque exponentiel. Certes, au départ, les paiements directs généralisés se feront par petites touches: de quoi gagner du temps pour les magistrats responsables et de calmer les impatiences. Mais si l'objectif est de limiter l'écart des prix avec la Communauté européenne tout en maintenant une parité avec l'évolution des revenus nationaux, la part des paiements directs ne cessera de croître, renforçant le risque de rejet par son poids sur les budgets. Troisième critique, le renforcement des inégalités. Les paiements directs, s'ils sont attribués en fonction de la surface, accentueront les inégalités. En règle générale les petits domaines connaissent une exploitation intensive; malgré cela leur rendement par unité de main-d'œuvre est inférieur de 26 à 27% au rendement des grandes entreprises. Certes, d'autres modèles sont envisageables et sont proposés. Ce sont des variantes de paiements directs dégressifs. Ils répondent mieux à l'équité. Mais ils contredisent les efforts de restructuration.

Quatrième critique, la rente foncière. La commission d'experts a calculé diverses variantes à partir d'un montant global de 200 millions. Pour une exploitation moyenne (20-25 ha), la rente serait de 4000 à 4500 francs. Même sous cette forme, modeste, elle est de nature à soutenir les prix du sol, déjà excessifs; elle conforte l'idée que le sol, en lui-même, dégage une rente sans cesse croissante.

Sous ces aspects novateurs, les paiements directs tendent donc à maintenir le statu quo; et au prix de quels marchandages politiques?

Une politique des prix restrictive risque en revanche de provoquer des faillites, des révoltes, des drames humains.

Face à cette impasse, je suis convaincu qu'une aide contractuelle est une troisième voie. Les experts ne l'agrèent pas, mais il faut persister et signer (voir notre proposition page suivante).

# Pour une aide contractuelle, professionnelle et sociale

(ag) La fonctionnarisation technocratique de l'agriculture progresse aussi bien à Berne qu'à Bruxelles. Qu'on lise la composition des experts de la commission Popp: pas un homme de terrain!

Et pourtant l'agriculture est un domaine où triomphe la diversité, celle de la géographie, du climat, de la proximité des centres, de la nature des exploitations, etc. Vouloir administrativement cerner cette multiplicité de situations, c'est tomber dans la réglementation perfectionniste. Par exemple, qu'est-ce qu'une surface? Pour le paysan qui exploite, ce n'est pas seulement la multiplication d'une longueur par une largeur; c'est aussi l'orientation, la pente, la nature du sol, l'altitude, etc. Si l'indemnisation à la surface doit compenser la stagnation des prix, elle favorisera les surfaces à faible rendement au détriment des surfaces fertiles. Mais si vous voulez faire entrer dans un règlement les diversités de situation, bien du plaisir!

L'aide contractuelle permet d'éviter l'écueil administratif. D'abord parce qu'elle met à égalité les deux parties contractantes. Il n'y a pas application décidée d'en haut; il y a engagement réciproque.

Certes, il faut imaginer se substituant à l'administration une fondation de droit public, dotée par le budget. Mais son autonomie lui permettrait à partir de critères d'appréciation, ce qui est autre chose que l'application de paragraphes, d'individualiser l'aide. Il y a dans la profession des hommes de grande qualité pour ce genre de travail pour autant qu'on sache renoncer, ce qui, hélas! n'est pas toujours le cas, au noyautage politique et à la tentation de clientélisme.

Admettons donc, par hypothèse de travail, que les vrais professionnels soient les interlocuteurs: quel contrat auront-ils donc à établir avec l'agriculteur qui en fait la demande?

## Le contrat écologique

On peut imaginer des formes d'exploita-

tion moins intensives. Exemple commun: au lieu que les prairies soient fauchées prématurément et engraisées (ce qui raréfie les espèces, empêche les floraisons naturelles et nous donne ces étendues d'un vert épais-épinard) on peut respecter les rythmes naturels comme aux temps pas si lointains des foin et des regains. Le paysan qui respecte ces cycles est perdant; il mérite d'être indemnisé. Par contrat, il touche donc la différence de rendement entre une exploitation forte et une exploitation douce. De tels accords existent déjà à l'instigation de certains cantons ou communes. Leur extension est facilement envisageable. La commission d'experts l'a admis, tout en se rendant compte que la structure administrative était inapte à un tel développement. Mais la véritable question est celle d'une restructuration de l'agriculture. Une politique contractuelle peut-elle y répondre?

## Accompagner l'évolution

Imaginons une politique de freinage des prix sans compensation directe. Les exploitations les plus faibles seraient mises en difficulté. Impossible, à moins d'être un adepte du libéralisme sauvage, de laisser faire.

L'agriculteur en difficulté devrait donc pouvoir, sur une base volontaire, demander à bénéficier d'un contrat d'aide. Le principe de cette solidarité est indiscutable. Ce n'est pas un métier où il est facile de se reconverter; pas moyen de trouver un autre patron et une autre entreprise; l'exploitant est de surcroît responsable d'une famille, où souvent les enfants n'ont pas encore acquis une formation professionnelle. Il serait contraire à l'aménagement du territoire de dévitaliser les villages.

Le contrat devrait donc offrir une garantie de revenu, dont la base est le rendement de l'exploitation aux prix du marché auquel s'ajouterait une aide spécifique. Mais cette aide, au lieu d'être uniforme comme dans les paiements directs, serait ciblée. Plusieurs

critères pourraient être retenus:

- économique: désendettement, aide à une spécialisation;
- social: aide éventuelle pour la formation professionnelle des enfants qui ne pourraient pas reprendre le domaine jugé à terme en dessous des seuils de rentabilité;
- diversification: aide pour un travail complémentaire qui soit proche de l'agriculture — comme forestier, maraîcher, etc — soit artisanal, soit semi-commercial.

En échange, dans certaines situations, l'arrêt à terme de l'exploitation doit être envisagé avec, suivant les cas, un droit de préemption en faveur de l'institution parapublique destiné à faciliter les restructurations.

Ces données de contrat ne sont présentées ici qu'à titre d'illustration. C'est le chapitre à creuser, mais, et le plus tôt sera le mieux, sur la base d'une expérimentation réelle.

## Conclusions critiques

La restructuration et la diversification de l'agriculture nous sont imposées par l'Europe et le GATT. Elles ne pourront pas être mises en place sans contrainte économique.

Mais il faut donner à cette contrainte un accompagnement professionnel et social et le mettre en place avant que par référendum le peuple, et il a déjà donné de tels exemples d'humeur, rejette l'aide directe et ne crée des situations de révolte.

Le caractère spécifique de l'agriculture implique que les mesures d'accompagnement soient non pas de court terme, mais de moyen terme, en tout cas une demi-génération, douze à quinze ans.

Elles doivent impérativement tenir compte des situations individuelles et seule la forme contractuelle le permet.

Si pour une période transitoire les paiements directs devaient être envisagés, ce ne pourrait être qu'à deux conditions: être strictement limités et dégressifs dans le temps, comme l'exige en général la Communauté européenne, et, si inéquitable que cela soit, proportionnels à la surface afin de ne pas contrarier les évolutions. Mais pour autant qu'une garantie individualisée et contractuelle soit mise en place, sur une base volontaire, pour accompagner les restructurations. ■

# Deux nouveautés significatives

(y) Toutes les circonstances de la vie sous la Coupole ne méritent pas également de retenir l'attention à l'extérieur du Palais fédéral. Certains détails sont toutefois dignes de mention, dans la mesure où ils font apparaître une réalité plus profonde ou une évolution significative. Deux exemples.

## Lobbyisme à l'helvétique

De tout temps, les groupes d'intérêt ont tenté de faire passer leur message dès le stade préalable de l'avant-projet de loi (commission d'experts et procédure de consultation). Ce qui ne les empêche pas de revenir à la charge pendant la phase parlementaire, malgré la moindre influence possible sur un projet portant la signature gouvernementale. Jusqu'ici, les lobbies rappelaient leur point de vue à certains députés ou à tous les membres de la commission chargée de l'examen du projet X, et le faisaient tout simplement par voie d'une lettre plus ou moins longue et motivée.

Désormais, cela va plus loin: les groupes de pression les mieux organisés — ou les plus directement intéressés — livrent carrément leur version du «dépliant» — ce document qui permet aux

parlementaires d'avoir, à tout moment de l'examen d'un projet de loi, et pour chaque article, une vue synoptique des différentes versions et propositions d'amendement y relatives. Cette nouvelle pratique a été inaugurée par l'Union suisse des paysans avec le droit foncier rural, promptement imitée par le Vorort et les Télécoms. Nul doute que ce double exemple sera suivi, notamment, espérons-le, plutôt avec l'Union syndicale et la Loi sur le travail qu'avec Nestlé ou Coop et la Loi sur le commerce des denrées alimentaires (LCDA).

## Equité, conformité, compatibilité

Cette nouvelle LCDA justement, destinée à remplacer une vétérane de 1905, arrive cette session devant le conseil prioritaire (celui des Etats), où le débat

va sans doute prendre un tour nouveau: à la limite, il sera, comme en commission, moins question d'un projet suisse que de sa compatibilité avec le droit alimentaire européen.

Signe des temps: le législateur fédéral travaille désormais dans la perspective d'une harmonisation avec le droit communautaire. Ainsi l'administration a-t-elle récemment dû reprendre son projet de Loi sur les télécommunications (datant de décembre 1987) pour le rendre «eurocompatible». Il devrait en aller de même pour d'autres projets en cours d'examen par les Chambres — à commencer par le droit des SA, dont les travailleurs comme les actionnaires suisses auraient tout avantage à ce qu'il soit moins (a)typiquement helvétique. Il s'agit bien sûr non seulement de montrer de bonnes dispositions vis-à-vis de Bruxelles, mais aussi de s'épargner dans toute la mesure du possible les adaptations déjà suffisamment nombreuses qu'exigera la reprise — tôt ou tard — du fameux acquis communautaire, dont personne d'ailleurs ne sait encore tous les effets sur la législation suisse. ■

CFF

## Changement de voie

(pi) Faudrait savoir: il y a moins de deux ans, les CFF introduisaient un tarif (3 francs) pour le transport des vélos chargés par les voyageurs dans les trains régionaux. La régie répondait ainsi à une forte demande des usagers qui rentraient de leur balade en utilisant les transports publics: c'est plus simple, plus rapide et moins cher que le transport en bagage accompagné, qui requiert la présence de personnel au départ et à l'arrivée. Et aujourd'hui les CFF annoncent une augmentation de ce service, qui passera à 5 francs, soit une hausse de 66,7%.

C'est à M. Spillmann, directeur du marketing voyageurs, que revenait la désagréable tâche d'annoncer ces «adaptations» tarifaires. Et il tint un discours qui ne semblait pas sortir de la bouche d'un spécialiste en marketing. En substance, M. Spillmann expliqua aux journalistes que cette offre avait eu trop de succès, qu'elle perturbait le trafic des

trains régionaux sur certaines lignes et qu'elle concurrençait la location de vélos dans les gares.

Si une nouvelle clientèle découvre le train grâce au vélo, tant mieux. Et si elle contribue à remplir les trains régionaux en dehors des heures de pointe, tant mieux encore. Et si, quelques dimanches de beau temps, l'affluence est telle que le service en soit perturbé, ce n'est pas si grave: que l'intendance suive! Il faut incontestablement intensifier l'adaptation du matériel roulant sur les lignes où la demande est forte, offrir davantage de places pour les vélos — ils ne diminuent pas la surface dévolue aux voyageurs lorsque des crochets sont posés dans l'espace d'entrée, comme sur les rames Colibri. Quant à la location de bicyclettes dans les gares, c'est un service apprécié, mais qui ne saurait remplacer le transport de son propre engin, surtout lorsqu'un bon vélo de montagne est facturé 24 francs par les CFF pour une journée.

Le soutien à une politique axée sur un transfert de la voiture aux transports publics est bien difficile lorsque le principal partenaire change de cap tous les deux ans. ■

## ÉCHOS DES MÉDIAS

TV 5 Europe, chaîne francophone par satellite, diffusera chaque samedi le bulletin de nouvelles de 19h30 de la TV romande et chaque dimanche, à la même heure, le bulletin de la Télévision belge de langue française. Un complément aux bulletins français diffusés quotidiennement.

En net redressement, le quotidien de gauche zurichois *Volksrecht* engage un cinquième rédacteur et prépare un renforcement de ses services par une augmentation de volume.

# Les scientifiques tirent la sonnette d'alarme

(pi) Il est désormais établi que le climat se modifie sous l'action de l'homme. Et même si le réchauffement prévu — +1°C d'ici à 2030 et +3°C d'ici à 2100 — ne semble pas immense à première vue, ses effets peuvent être spectaculaires: élévation du niveau des mers par dilatation de l'eau, inondation de zones habitées, désertification, renforcement de phénomènes météorologiques violents tels que les cyclones, etc. Sous nos latitudes, il faut s'attendre principalement à des hivers moins rigoureux et à une diminution de la couverture neigeuse et de la zone gelée en permanence. Il est certes prévu que les nouveaux déserts seront compensés par une augmentation des surfaces cultivables dans les zones tempérées et froides, mais les conséquences sociales de ces bouleversements seront immenses. La responsabilité des pays industrialisés est clairement établie: ne représentant que le quart de la population mondiale, ils sont à l'origine des trois quarts des émissions de gaz à effet de serre.

Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Intergovernmental Panel on Climate Change, IPCC), mis en place par l'Organisation météorologique mondiale et le Programme des Nations unies pour l'environnement, s'est réuni en session plénière à Sundsvall, en Suède, du 27 au 30 août dernier. Pascale Morand Francis, collaboratrice scientifique à l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage y représentait la Suisse. Elle nous dit dans quelle ambiance un rapport final a pu être adopté et le rôle que la Suisse entend et peut jouer dans ce domaine.

INTERVIEW: PASCALE MORAND FRANCIS

## «Une résistance formidable sur les mesures à prendre»

*Il y a désormais consensus scientifique sur le fait que l'homme est à l'origine de modifications climatiques futures. Comment en est-on arrivé à cet accord?*

Le consensus scientifique existe depuis un certain temps déjà, mais les divergences sur les aspects politiques de la question l'ont masqué quelque peu — pas toujours innocemment. Avec la publication du rapport de l'IPCC, le consensus scientifique est sur papier, ce qui le rend officiel en quelque sorte. Ceci dit, il est vrai que ce consensus apparaît beaucoup plus clairement maintenant, puisque les meilleurs spécialistes provenant d'environ vingt-cinq pays ont, dans le cadre de l'IPCC, uni leurs efforts et recueilli toutes les don-

nées éparpillées aux quatre coins du globe dans un seul et même document. Aussi, même si dans les grandes lignes ce document apporte peu qui soit nouveau par rapport à ce que la science savait déjà, un pas a été franchi. Ce pas peut se résumer ainsi: il ne s'agit plus de savoir si la Terre se réchauffera, mais quand, où et comment.

*Il semble pourtant que lors de la session plénière de l'IPCC à Sundsvall, plusieurs pays ont fait de la résistance, au niveau du constat déjà.*

Les résistances sont de nature politique, non pas scientifique. Cela étant, il y aura toujours un mouvement de refus de la part de certains face à un consensus établi. Cependant jusqu'ici les scientifi-

ques qui ont rejeté l'hypothèse du réchauffement global ne sont en général pas des spécialistes de la climatologie ou de la météorologie.

*Mais ces personnes ne sont-elles pas les représentantes de pays bien déterminés?*

Le travail effectué dans le cadre de l'IPCC était particulier en ce sens qu'il s'agissait d'établir la base scientifique et simultanément de préparer des stratégies de parade. Naturellement c'est cette dernière tâche qui a suscité les débats les plus animés. La base scientifique est indiscutable, mais c'est sur la question des mesures à prendre qu'une résistance formidable s'opère, principalement en raison de considérations économiques.

*Nous nous trouvons dans un domaine typique d'affrontement entre le politique et l'économique. Pensez-vous que le politique parviendra à imposer des mesures efficaces au secteur économique?*

Il est clair que les milieux économiques opposent une résistance assez forte et qu'il faudra commencer par les convaincre que prendre des mesures est dans l'intérêt de l'économie. Certaines décisions que l'on pourrait prendre immédiatement, par exemple des mesures d'utilisation plus efficace et économe de l'énergie, se justifient économiquement. A plus long terme, il faudra bien que le prix de l'énergie reflète non seulement le fait que certaines sources sont limitées, mais également les dommages que leur utilisation occasionne (pollution de l'air, de l'eau, effet de serre, etc). Actuellement l'énergie est beaucoup trop bon marché et ne tient pas compte de tous ces facteurs. Ceci ne favorise pas les économies.

*Justement, pour ce qui est des mesures concrètes, un calendrier est-il établi?*

En fonction des décisions qui ont été prises par l'assemblée générale et par les organisations parentes de l'IPCC — l'Organisation météorologique mondiale et le Programme des Nations unies pour l'environnement — la prochaine étape est la deuxième conférence mondiale sur le climat qui aura lieu à Genève du 29 octobre au 7 novembre. Le

rapport y sera examiné au niveau scientifique et technique par des experts dans plusieurs domaines — économie, énergie, agriculture, urbanisme, sciences sociales, etc — et au niveau politique par les ministres. Seront présents des ministres et des chefs d'Etat d'une centaine de pays et la réunion devrait aboutir à une déclaration politique. Nous espérons que les ministres s'exprimeront en faveur d'un programme d'action sur la base des recommandations de l'IPCC. Le second volet, ce sont les négociations sur un traité international qui devraient débiter aux Etats-Unis au début de l'année prochaine, sur invitation de ce pays. Plusieurs sessions de négociations sont prévues en 1991, qui devraient aboutir, si tout se passe bien, à la signature d'une convention-cadre sur le climat lors de la conférence des Nations unies sur l'environnement en juin 1992. Mais une convention ne va pas régler le problème. Il s'agira simplement du cadre pour de futurs protocoles additionnels qui viendront préciser les objectifs par domaine. Il est déjà prévu un protocole pour la limitation des émissions de CO<sub>2</sub> dans les pays industrialisés, un autre sur les forêts aussi bien tropicales que tempérées et un troisième sur les mécanismes de financement.

*Est-il imaginable d'imposer des mesures au niveau planétaire alors que les pays développés ont financé leur industrialisation en faisant payer un lourd tribut à la nature? Et peut-on*

## Le prix des gaz

En Suisse, après une période de stagnation entre 1980 et 1985, les émissions de CO<sub>2</sub> ont augmenté de 6% entre 1985 et 1990, principalement à cause du trafic et des bas prix de l'énergie. Si rien n'est entrepris, il faut compter avec une nouvelle augmentation de 10% d'ici à 2000 et de 12 à 23% d'ici à 2025, en fonction du comportement de la population et des prix de l'énergie. Sans l'article constitutionnel sur l'énergie qui dépend de la votation de ce dimanche, à cause du manque de base légale, notre pays

éprouverait des difficultés à agir dans ce domaine.

L'introduction d'instruments économiques, sous forme par exemple de taxes sur les gaz carboniques harmonisées au niveau international, devrait permettre de renverser la vapeur. Pascale Morand Francis précise bien qu'il ne s'agit pas pour l'Etat de prélever un nouvel impôt, mais qu'il faut intégrer, dans le prix de l'énergie, les coûts qu'elle provoque après sa combustion et qui sont pris en charge actuellement par la collectivité.

Une telle taxe est déjà discutée au niveau ministériel par l'Allemagne, la Suisse, le Liechtenstein et l'Autriche.

*empêcher les pays en développement de faire de même?*

Personne ne parle d'imposer les mêmes mesures au monde entier; il y a des situations et des niveaux de responsabilité différenciés, bien que tous les pays aient une tâche commune de sauvegarder la planète et les futures générations. Il est bien clair que les pays industrialisés ont une responsabilité particulière et ils doivent agir sur plusieurs fronts: ils doivent prendre des mesures au niveau national d'une part et coopérer avec les pays en développement d'autre part, sur les plans financier et technique. Il y a donc plusieurs types de mesures et rares sont celles qui s'appliquent universellement. Mais il est bien clair que chacun doit agir en fonction de son niveau de res-

pensabilité et selon ses possibilités. Les domaines prioritaires, comme le secteur énergétique, sont d'ailleurs principalement du ressort des pays industrialisés parce que par habitant nos émissions sont de loin les plus importantes.

*Le développement des pays de l'Est ne va-t-il pas poser des problèmes, en ce sens qu'il va se faire rapidement et que les connaissances en matière de protection de l'environnement sont défailtantes?*

Je dirais plutôt que ces pays représentent un potentiel d'assainissement important. L'unification allemande servira certainement d'exemple à cet égard, puisque l'intention est d'amener les normes est-allemandes à celles de l'Allemagne de l'Ouest en un temps record — la date de 1995 a été avancée. D'autre part les coopérations industrielles avec ces pays devraient permettre le remplacement des moyens de production actuels par des technologies moins polluantes. Enfin, chaque franc investi en Europe de l'Est, pour une amélioration de l'efficacité énergétique par exemple, obtiendra des résultats plus importants que dans un pays où le potentiel d'action est déjà largement entamé par des mesures passées dans ce domaine.

*Le fait que la Suisse ne soit pas membre de l'ONU pose-t-il des problèmes particuliers pour intervenir dans des assemblées qui émanent de cette organisation?*

Si la Suisse n'est pas membre de l'ONU, elle est membre à part entière de

## Les gros pollueurs temporisent

Bien qu'il y ait consensus au niveau des constats, les pays ne réagissent pas tous de la même manière lorsqu'il s'agit d'adopter des mesures. Ils se rangent autour de trois grandes tendances:

- Les pays d'Europe de l'Ouest, le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande prennent le risque très au sérieux et défendent la nécessité d'actions immédiates pour limiter les émissions de gaz à effet de serre.

- Les Etats-Unis, la Chine et l'Arabie Saoudite souhaitent que la recherche

scientifique continue, mais craignent les répercussions économiques des mesures envisagées. Ils souhaitent notamment trouver des solutions qui ne toucheraient pas au secteur de l'énergie.

- Les pays en développement espèrent tirer des avantages économiques et commerciaux de la situation, en profitant du sentiment de culpabilité des pays industrialisés.

Quant au Japon et à l'URSS, ils sont un peu hors course. Le Japon parce qu'il s'intéresse avant tout aux questions de technologie alors que l'URSS, qui reconnaît le problème, avoue n'avoir pas les moyens de s'y attaquer. Enfin, les autres pays d'Europe de l'Est sont absents des discussions.

certaines de ses agences, dont le PNUE, ce qui lui permet de participer de plein droit aux réunions. Mais il est vrai que le fait de ne pas être membre des Nations Unies nous pose passablement de problèmes, simplement parce que dans ce domaine des résolutions importantes sont votées par l'Assemblée générale.

*Et quelles sont les relations de la Suisse avec la Communauté européenne dans ce genre de réunion?*

L'approche du problème est assez semblable dans les grandes lignes entre les pays de la CE et ceux de l'AELE. C'est une approche progressiste. Mais dans les réunions internationales comme celles de l'IPCC, la Suisse se trouve de plus en plus isolée: la Communauté a ses réunions préparatoires et parle d'une seule voix en plénière, et le Conseil nordique fait de même. Or trois pays membres du Conseil nordique font partie de l'AELE, ce qui rend difficile pareille organisation au niveau de cette dernière.

*Pensez-vous que dans le domaine de la protection de l'environnement la Suisse puisse amener quelque chose à la Communauté européenne ou au contraire qu'un rapprochement nous ferait perdre une partie de notre «pureté verte»?*

Il faut bien savoir que nous sommes en avance dans certains domaines seulement, et que nous sommes en retard dans d'autres. Concernant le climat, la Suisse n'est pas parmi les leaders, faute de moyens notamment et également parce qu'il nous manque encore une base légale pour une politique énergétique qui réponde aux exigences de la sauvegarde du climat.

Certains pays européens, en revanche, se sont déjà fixé des objectifs de réduction des émissions de gaz carbonique: les Pays-Bas et la RFA par exemple. Il est donc possible, dans le cadre de la Communauté, d'avoir des exigences élevées et de se fixer des objectifs plus ambitieux que la moyenne.

Je ne crois pas qu'un rapprochement nous obligerait à renoncer à nos normes plus sévères dans certains secteurs de l'environnement. Une fois dans la Communauté, la Suisse pourrait parfaitement rejoindre le peloton des chefs de file et y exercer pleinement son influence. ■

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

## Ecrivains en herbe

Du temps que j'étais maître d'école, il m'arrivait de dire à mes élèves: «Assez de tous ces écrivains de pacotille — Rousseau, Baudelaire — il faut quand même que je vous présente quelque chose d'un peu plus consistant!» Et je leur lisais quelques compositions de mes collégiens des années 50.

*Quand je serai grand!*

*Quand je serai grand, je veux devenir entrepreneur de pompes funèbres... Je ne veux pas me marier. Une femme me coûterait trop d'argent. Et puis, il y aurait les enfants: quand je pense à tous les soucis que je cause à mes parents... Je vous disais donc Inscallah, d'Oriana Fallaci... Mais il y a des préséances à respecter, et je préfère vous parler de lo speriamo che me la cava — Espérons que je m'en tirerai — soixante compositions de petits Napolitains de 10 ans, présentées par leur maître.*

Composition par exemple sur le racisme:

*Je sais que tous diront que ce n'est pas juste, mais moi au contraire, je dis que c'est juste. En fait, je crois que les hommes ne sont pas tous égaux, il y en a des beaux, des laids, des grands, des petits, des intelligents et des bêtes. Et ainsi sont les différents peuples. Moi, par exemple, les Allemands ils me dégoûtent et je les hais parce qu'ils font toujours éclater la guerre, les Anglais ils me dégoûtent et je les hais parce qu'ils disent qu'ils sont les meilleurs de tout le monde, les Français ils me dégoûtent et je les hais parce qu'ils font toujours la guerre du vin avec nous. Les nègres ils ne me dégoûtent pas et je ne les hais pas parce qu'ils ne m'ont rien fait, pourtant ils puent, et pour cela ils me dégoûtent un peu.*

*A moi me plaît seulement l'Italie!!*

Autre sujet: les guerres.

*Au seuil de l'an 2000, il y a encore tellement de guerres parce qu'il y a le diable, c'est lui qui les fait éclater. Il entre dans la tête des chefs du monde et leur dit: «Fais éclater une guerre, tout de suite!» Et si le chef lui dit: «Mais je viens d'en finir une», le diable lui dit: «Et que m'importe! Tu en déchaînes une autre». Ainsi, comme il y a tellement de diables, chacun va parler à l'oreille d'un chef, et la guerre mondiale éclate.*

*L'homme le plus méchant de l'histoire a été Itler, plus méchant que Néron et que Martin Luther, parce que par la faute du diable, il a tué cent millions d'Hébreux, et il les a transformés en savonnettes, en chandelles et en after-shave. Maintenant, pendant que j'écris, juste en ce moment, le diable est en train de préparer la troisième guerre mondiale, parce qu'il ne se fatigue jamais de faire le mal!*

Autre sujet: la Suisse...

*La Suisse est un petit pays de l'Europe qui fait face à l'Italie, l'Allemagne, la Suisse et l'Autriche. Elle a beaucoup de lacs et beaucoup de montagnes, mais la mer ne baigne pas la Suisse, et surtout Berne.*

*La Suisse vend les armes à tout le monde pour les faire se massacrer mais elle ne fait pas même une toute petite guerre.*

*Avec cet argent, on construit les banques. Mais pas les banques bonnes, les banques des méchants, spécialement les drogués. Les délinquants de la Sicile et de la Chine y mettent l'argent, les milliards. La police vient, dit à qui est cet argent, je sais pas, ce sont mes affaires, la banque est fermée. Mais elle était pas fermée! Ouverte, elle était!!*

*La Suisse, si à Naples tu as la tumeur, à Naples tu meurs, mais si tu vas en Suisse tu meurs plus tard, ou bien tu vis. Parce que les cliniques sont très belles, le tapis, les fleurs, les escaliers propres, pas même un rat d'égout. Mais on paie beaucoup, si tu fais pas la contrebande tu peux pas y aller.*

*Ça va comme longueur, ma composition?*

Et mon article, pas trop long? ■

**DP** Domaine Public

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)  
Rédacteur: Pierre Imhof (pi)  
Ont également collaboré à ce numéro: Jean-Pierre Bossy (jpb), François Brutsch (fb), André Gavillet (ag), Yvette Jaggi (yj), Charles-F. Pochon (cfp). Point de vue: JeanLouis Cornuz  
Abonnement: 65 francs pour une année  
Administration, rédaction: Saint Pierre 1, case postale 2612, 1002 Lausanne  
Téléphone: 021 312 69 10  
Télécopie: 021 312 80 40 Vidéotex: 021 312 69 10  
CCP: 10-15527-9  
Composition et maquette: Françoise Gavillet, Pierre Imhof, Liliane Monod  
Impression: Imprimerie des Arts et Métiers SA

## Fiers de leur révolution

(cfp) Le 11 septembre 1890, les radicaux tessinois s'emparaient de l'arsenal de Bellinzzone puis, armés, marchèrent sur le siège du gouvernement où ils prirent le pouvoir. Ce putsch fit un mort, le jeune conseiller d'Etat conservateur Luigi Rossi. Après intervention du Conseil fédéral, la représentation proportionnelle fut introduite, tant pour l'élection du Conseil d'Etat que pour celle du Grand Conseil. Cette période marque le début de la recherche presque systématique d'un consensus sur le plan politi-

que en Suisse. Mais il y a eu, malgré tout, révolution violente.

Il y a quelques jours, les conservateurs ont rendu hommage au martyr de leur cause au cours d'un congrès et la veille de l'anniversaire, la télévision de la Suisse italienne a diffusé un documentaire consacré à l'événement, présenté comme la dernière révolution tessinoise. Indépendamment du rappel des faits et des coups d'Etat qui ont marqué l'histoire tessinoise du XIX<sup>e</sup> siècle, deux historiens communiquaient les résultats des recherches les plus récentes. En effet, un livre vient d'être publié sous le titre *1890: Il Respiro della Rivoluzione* (*Le Souffle de la révolution*).

Le 11 septembre, *Il Dovere*, quotidien radical, a réservé quelques pages à

l'événement et se prépare à réunir en brochure les articles que des radicaux ont consacré aux leçons de cette révolution. La revue libérale *Ragioni Critiche* publiera elle aussi un numéro spécial. C'est bien la preuve que les Tessinois ont une conception politique plus engagée que bien d'autres Confédérés et que les membres de partis politiques en assument les actions passées.

A noter que la section de Lugano du parti radical a sorti des archives un tableau publié peu après le putsch et qui contient les photos des «héros» qui se sont emparés de l'arsenal. Ce tableau restera pendant quelque temps dans son local. Ce sera un excellent moyen de préparer les élections cantonales de 1991. ■

Andrea Ghiringelli et Roberto Bianchi: *Il Respiro della Rivoluzione*. Ed. A. Salvioni.

## Vivre avec ses contradictions

(pi) Il faut bien assumer son passé (et son présent) de militant actif. Et on ne peut tout de même pas refuser, possédant le permis de conduire nécessaire, de déplacer le bus des anti-nucléaires d'un lieu d'exposition à l'autre. D'autant plus que la cassette vidéo «Vivre avec les radiations», diffusée elle dans le bus des pro-nucléaires, avait fait l'objet d'une vive critique dans les colonnes de DP. Et pourtant, une certaine expérience de ce genre de manifestation me laissait présager la survenance de quelques difficultés.

\*\*\*

Cet ancien Saurer des Transports publics genevois a le charme désuet des années soixante, lorsque les carrosseries étaient encore joliment arrondies. Il présente toutefois le défaut de consommer plus de 40 litres aux cent kilomètres, alors qu'un véhicule neuf se contenterait de moins de la moitié. Une autre de ses caractéristiques est d'avoir une largeur de 2 mètres 50 (devais-je refuser de le conduire, de peur de croiser un cycliste et de risquer le massacre?) Il pourrait se faire pardonner ces défauts, qui devraient suffire à le bannir à tout jamais d'un stand écologiste, par son système de démarrage: il n'est pas mû par de l'énergie électrique, mais à l'aide de bonbonnes d'air, remplies par un compresseur relié au moteur et alimentant également

les freins, la suspension, la direction et les commandes des portes. Ce système était courant à l'époque sur les véhicules de construction suisse, notamment sur les camions-citernes qui n'étaient pas autorisés à avoir une partie électrique forte. On le trouve aussi sur les véhicules des transports publics, sur lesquels on s'est livré pendant fort longtemps à un véritable culte du particularisme. Las, en trente ans joints et robinets sont victime d'une usure normale, mais qui contraint à laisser tourner le moteur à plein régime pendant dix minutes avant l'arrêt pour assurer un bon regonflage des bouteilles. Et encore, ces précautions n'ont-elles pas évité le recours, à deux reprises, à un dépanneur fort heureusement encore équipé de l'appareillage de secours nécessaire.

\*\*\*

«L'écologie, c'est pour les autres» s'est exclamé le policier chargé d'assister au stationnement du véhicule à Pully, après avoir respiré les émanations du pot d'échappement pendant le temps nécessaire au regonflage. C'était une contradiction de trop pour moi. J'ai donc écarté au maximum les épaules et j'ai tenté de quitter les lieux avec l'air de celui qui n'est qu'un chauffeur de gros-culs et que le débat écologique laisse parfaitement indifférent.

VORORT

## Jamais content

(jd) L'Union suisse du commerce et de l'industrie qui, depuis sa récente assemblée des délégués est devenue officiellement le «Vorort», rejette aussi bien les deux initiatives anti-nucléaires que le projet d'article constitutionnel. Son président, Pierre Borgeaud, n'a pas manqué de dénoncer les interventions arbitraires de l'Etat et d'en appeler à un cadre légal conforme au marché.

Pour mémoire, on rappellera que le premier projet du Conseil fédéral prévoyait une taxe sur les agents énergétiques, afin d'inciter les consommateurs à l'économie. L'opposition des milieux économiques et notamment du Vorort a eu raison de cette proposition. Or un renchérissement du prix de l'énergie qui prend en compte les coûts externes (pollution notamment), et donc une intervention de l'Etat, «sont indispensables dans un système libéral et d'économie de marché, si l'on prend vraiment au sérieux l'objectif d'économie d'énergie» (NZZ, 8 septembre 1990).

Face aux tentatives de prescriptions édictées par l'Etat, le Vorort se replie sur les mécanismes du marché. Quand la collectivité veut créer un cadre incitatif conforme à ces mécanismes, le Vorort se trouve à nouveau dans le camp des opposants!

On cherche encore, du côté de l'économie, partenaires crédibles désireux de débattre sérieusement. ■

# La proie et l'ombre

**(jd) La réglementation du travail de nuit se trouve face à d'importantes échéances, en Suisse comme au plan international. Pour nous, la cause est entendue: le travail de nuit, pour les hommes comme pour les femmes, doit être strictement limité aux services indispensables à la collectivité (DP 991). Mais à confondre principe et stratégie, enjeu national et réglementation internationale, on risque de lâcher la proie pour l'ombre.**

En Suisse, la révision de la Loi sur le travail, justifiée par le respect du principe de l'égalité entre les sexes, n'a pas tenu ses promesses: d'entrée de jeu les travaux préparatoires ont privilégié la souplesse des horaires et les «exigences» de la concurrence au détriment de la promotion des travailleurs et de l'amélioration de la protection des salariés. Si l'interdiction de principe du travail de nuit est maintenue, les mécanismes dérogatoires subsistent et concernent aussi bien les hommes que les femmes.

## Un projet mort-né

En consultation, le projet a été combattu par les syndicats, les organisations féminines et les Eglises, et le patronat n'est guère favorable à une solution qu'il considère comme insuffisamment libérale. Bref, il est fort probable qu'en l'état ce projet de révision ne soit jamais transmis au parlement.

C'est pourquoi le patronat cherche une autre issue: la dénonciation de la Convention 89 de l'Organisation internationale du travail, interdisant le travail nocturne des femmes dans l'industrie. La dénonciation par les Etats contractants peut intervenir tous les dix ans et la prochaine échéance tombe en 1991. Une aubaine pour les organisations patronales qui pensent ainsi faire aboutir rapidement et sans complication leur revendication: le Conseil fédéral est seul compétent pour décider de cette dénonciation.

La Convention 89 est en danger; au cours des vingt dernières années, une douzaine d'Etats l'ont abandonnée et de nombreux gouvernements de pays industrialisés ont annoncé une intention analogue pour l'échéance de 1991. L'OIT a donc réagi et propose à l'adhésion un protocole additionnel: des déro-

gations à l'interdiction du travail de nuit sont possibles selon des procédures et à des conditions précisées.

## La colère des militants

Ce protocole a provoqué la colère d'un certain nombre de militants syndicaux romands, qui voient là la liquidation des acquis sociaux résultant d'un siècle de combat et une incontestable victoire patronale. Au contraire pour Ruth Dreifuss, secrétaire centrale de l'Union syndicale suisse (USS) et représentante des travailleurs au sein de la délégation suisse à la conférence de l'OIT, ce texte constitue le moyen adéquat de contrer la désaffection à l'égard de la Convention 89 et une alternative indispensable à la libéralisation totale du travail de nuit réclamée par le patronat.

Au cours de cette même session, la conférence de l'OIT a adopté une autre convention portant sur les mesures de protection des travailleurs de nuit (santé, intégration sociale, vie familiale), quel que soit leur sexe. Un progrès salué par Ruth Dreifuss; une trahison pour les syndicalistes cités ci-dessus.

Le débat promet d'être vif dans les organisations syndicales et au prochain congrès de l'USS. Espérons néanmoins qu'il échappe aux invectives et aux accusations gratuites — un écueil qu'une lettre ouverte à Ruth Dreifuss, signée par ces syndicalistes en colère, n'a pas su éviter — et se concentre sur l'essentiel, à savoir l'intérêt des salariés et les moyens efficaces de le promouvoir. Sans malentendu.

Certes le protocole relativise l'interdiction du travail de nuit des femmes. Mais vaut-il mieux une convention pure et dure abandonnée par les Etats et donc une absence de contrôle de l'OIT sur le travail de nuit, ou une révision à la baisse, mais qui offre des possibilités

d'action non négligeables aux syndicats, et qui surtout obtiendra l'adhésion du plus grand nombre d'Etats? De même pour la nouvelle Convention sur le travail de nuit: sur de nombreux points, elle nous paraît insuffisante; mais elle est préférable à l'absence totale de normes.

Les textes de l'OIT représentent le plus grand commun dénominateur acceptable à un moment donné, un standard minimum susceptible d'améliorations progressives. Ils n'obligent pas les Etats signataires à l'immobilisme. Et c'est là que réside le malentendu: si les critiques des syndicalistes en colère sont justifiées dans l'absolu, elles ne tiennent pas compte d'une part de la nécessité d'obtenir le plus grand nombre possible d'adhésions, d'autre part de l'autonomie des Etats qui peuvent aller plus loin dans les mesures de protection.

Le représentant suisse des employeurs a bien compris l'enjeu: il s'est opposé aussi bien au protocole qu'à la nouvelle convention sur le travail de nuit. Le patronat helvétique ne veut plus distinguer le jour et la nuit. Pour des raisons opposées certains syndiqués maximalistes prônent la même position négative. Dès lors, la probabilité est grande que le Conseil fédéral, bloqué par les syndicats dans son entreprise de révision de la loi sur le travail, dénonce la convention 89. La Suisse se trouverait alors déliées de ses engagements internationaux et sans réglementation interne pour limiter le travail de nuit et ses effets négatifs.

Par contre, l'adhésion de la Suisse au protocole et à la nouvelle convention faciliterait une nouvelle révision de la Loi sur le travail. Elle nous obligerait à adapter notre législation, notamment en matière de protection de la maternité et de compétences syndicales.

## Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras

Dans ces circonstances, on comprend que le mieux est l'ennemi du bien. Et le mouvement syndical suisse n'est pas puissant au point de pouvoir ignorer ces exigences stratégiques. Toutes ses énergies ne seront pas de trop pour faire passer dans le droit interne les mesures de protection prévues par les conventions et pour exercer efficacement le rôle que ces dernières lui reconnaissent. ■